LA 2042 K AUTO

PAGE

2042K AUTO	DÉCLARATION AUTOMATIQUE REVENUS 2022
N°10330 * 27	Pour vous renseigner, un numéro
	ou une adresse internet ou votre centre des finances publiques.
	DIRECTION GÉNÉRALE RÉPUBLIQUE DES FINANCES PUBLIQUES
	FRANÇAISE Liberté Egalité
	Pour déclarer en ligne, nº fiscal :
	déclarant 1 ► déclarant 2 ►
	Si vous n'avez pas encore de mot de passe: nº d'accès en ligne ►
	VÉRIFIEZ CI-DESSOUS. SI VOUS ÊTES D'ACCORD > NE RENVOYEZ RIEN!
	EIAI CIVIL
	vos coordonnées ————————————————————————————————————
	VOTRE SITUATION CONNUE DE L'ADMINISTRATION
	VOTRE IMPÔT ESTIMATIF (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)
c:	s âtas d'assard a consequent sign value à la con
Si vous	s étes d'accord > ne renvoyez rien. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus.
<u>\i</u>	
N° FIP	SERVICES GESTIONNAIRES DIR FOYER FISCAL

2042 K AUTO

Date de naissance Lieu de naissance ADRESSE ÉLECTRONIQUE: MODIFICATION Si votre adresse électronique indiquée page 1 est inexacte, vous pouvez modifier cette adresse à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique mon profil, ou en le signalant à votre service (voir coordonnées en 1 ^{nc} page). COORDONNÉES BANCAIRES: MODIFICATION Si les coordonnées BANCAIRES: MODIFICATION Si les coordonnées indiquées page 1 sont inexactes et si vous n'avez pas d'autres modifications à signaler, vous pouvez modifier ces coordonnées à tout moment dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique prélèvement à la source ou en le signalant à votre service (voir coordonnées en 1 ^{nc} page). Si vous avez d'autres modifications à signaler, joignez un RIB à votre déclaration ou modifiez vos coordonnées bancaires dans la déclaration en ligne. A 1 SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2022 Rectifiez si nécessaire dans la case blanche Marié(e)s Marié(e)s Marié(e)s Célibataire C Veuf(ve) V C1 PERSONNES À CHARGE EN 2022 Rectifiez si nécessaire dans la case blanche Date des changements en 2022 Enfants à charge Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2004 au 31.12.2022)	ÉTAT CIVIL: MODIFICATION Déclarant 1	Déclarant 2
Lieu de naissance Lieu de naiss		
ADRESSE ÉLECTRONIQUE: MODIFICATION Si votre adresse decisionique indiquée page l'est inexacte, vous pouvez modifier cette adresse à tout moment dans votre espece particulier sur impots, gourville, ruteinque mon profit, ou en le signalant à votre service (poir coordonnées en m' page). COORDONNÉES BANCAIRES: MODIFICATION Si ble conditamentes indiquées page ! cont inexactes et si vous n'avor pas d'autres modifications à signaler, vous pouvez modifier ces coordonnées à tout moment dans votre espace particulier sur impots, gouvril, principale pétièrement à la source ou en le signalant à votre service (poir coordonnées en l' page). Al SITUATION DU FOYTE FISCAL IN 2022 **Recitaler se releasance dans le déclaration se ligne. Al SITUATION DU FOYTE FISCAL IN 2022 **Recitaler se releasance dans le déclaration se ligne. Al SITUATION DU FOYTE FISCAL IN 2022 **Recitaler se releasance dans le déclaration se ligne. Al SITUATION DU FOYTE FISCAL IN 2022 **Pacarige 9.		
Silveta enforce electronique indiquee page 1 est inexacte, vous pouvez modifier cette adresse à tout moment dans votre espace particulier sur impots, agount, inchique mon profil, ou en le signalant à votre service (voir coordonnées en 1º page). Silves condonnées indiquées page 1 sont inexactes et si vous n'avez pas d'autres modifications à signaler, vous pouvez modifier ces condonnées à tout moment dons votre expane fertification en ingres. A 1 STIVATION DU FOYER FISCAL EN 2022 Rectification in a signaler, juigneze una Bità à votre déclaration ou imodifier vos coordonnées bancaires dans la déclaration en ligne. A 1 STIVATION DU FOYER FISCAL EN 2022 Rectification in a signaler, juigneze una Bità à votre déclaration ou imodifier vos coordonnées bancaires dans la déclaration en ligne. A 1 STIVATION DU FOYER FISCAL EN 2022 Rectification in a declaration se page de voir cever de voir ceve de voir ce verbine de l'écontration se page de voir ceve pour l'avez de l'active de l'active de l'active de l'active de voir ceve (pint). Mariérigh X 2 0 2 2 Pags X 2 0 2 2 Pags X 2 0 2 2 Contrate de voir ceve (pint). Province, /siparation/rupture de Pars Y 2 0 2 2 Contrate de voir ceve (pint). Divorce, /siparation/rupture de Pars Y 2 0 2 2 Contrate de voir ceve (pint). Silves declaration s'apparelée), veul(ve) - Divorce, /siparation/rupture de Pars Y 2 0 2 2 Contrate de l'active de l	Lieu de naissance	Lieu de Haissance
Siles condomnées indiquées page 1 sont inexactes et si vous n'avez pau d'autres modifications à signaler, vous pouvez modifier ces confonnées à tout moment dans votre spectée, celle pertinder our imposée, pouvez per de la constitution de provincie provincien de la control de la con	Si votre adresse électronique indiquée page 1 est inexacte, vous pouvez modifirubrique mon profil, ou en le signalant à votre service (voir coordonnées en 1 ^{re}	
Manife(e)s	Si les coordonnées indiquées page 1 sont inexactes et si vous n'avez pas d'auti dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr, rubrique prélèvement à la sou	rce ou en le signalant à votre service (voir coordonnées en 1 ^{re} page).
Date des changements en 2022 - Mariage X		B I PARENT ISOLÉ
Date des changements en 2022 - Martiage X		Τ
- Maritage X		
Monibed denaits non mariés de moins de 18 ans (mes du 1.1.2004 au 31.72.2022) N° fiscal de votre conjoint	Date des changements en 2022	Enfants à charge
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2022		Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2004 au 31.12.2022) ou handicapés quel que soit l'âge
- Dečes: déclarant 2	Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2022	Affice de fluissuite.
declarant 1	- Divorce/séparation/rupture de Pacs	
Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire 1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veul(ve) - Vous viviez aud 1 "q' janvier 2022 (ou au 31 décembre 2022 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2022) et vous avez un enfant: - majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. Vous avez elève ét ce enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul - Vous ne viviez pas seul au 1º janvier 2022 2. Titulaire d'une pension (militore, cocident du trovail) pour invalidité d'au moins 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte d'invalidité ou de victime de guerre - Vous cartes célibataire, d'uroce, separé, veul: - vous étes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes agé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes agé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissar ces conditions; - ou vous êtes mariés ou passès: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité en de naissance. - Vous êtes mariés ou passès: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité en de maissance. - Vous ètes mariés ou passès: l'un des deux déclarants, â	- Décès : déclarant 1 Z	
Date de naissance. Lew	déclarant 2 Z 2 0 2 2	
1. Célibataire, divorcé(c), séparé(c), veuf(ve) - Vous viviez seul au 1ª janvier 2022 (ou au 31 décembre 2022 et vous avez un enfant: - majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre Vous avez elevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul Vous ne viviez pas seul au 1ª janvier 2022 2. Titulaire d'une pension (militaire, acadent du trovaii) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" p - Votre conjoint remplit ces conditions ou votre conjoint, décéde en 2022, remplissait ces conditions - Vous ètes célibataire, divorcé, séparé, veut: - vous étes gâe de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions - vou vous êtes gâe de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions - vou vous êtes gâe de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions - vou vous êtes gâe de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions - vous êtes mariés ou pascés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions - Vous avez mu pension de veuve de guerre - Vous dets mariés ou pascés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions - Vous avez mu pension de veuve de guerre - Vous avez mu pension de veuve de guerre - Vous avez mu pension de veuve de guerre de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions - Vous avez mu pension de veuve de guerre de l'une pension de veuve de guerre pension de veuve de guerre pension de veuve de guerre de l'une pension de veuve de guerre de l'une pension de veuve de guerre de l'une pension d	eteration and decrease the text and and the section	Date de naissance
- Vous viviez seul au 1ª janvier 2022 (ou au 31 décembre 2022) et vous avez un enfant: - majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul - Vous ne viviez pas seul au 1ª janvier 2022 2. Titulaire d'une pension (militaire, occident du ravoil) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" P		
et vous avez un enfant: - najeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul	– Vous viviez seul au 1 ^{er} janvier 2022 (ou au 31 décembre 2022	
- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) - ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul L - Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2022 N 2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40% ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" P Votre conjoint remplit ces conditions ou votre conjoint, décédé en 2022, remplissait ces conditions. 3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre - Vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions s g - Vous et se nairés ou passés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions s g - Vous avez une pension de veuve de guerre DI RATTACHEMENT EN 2022 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2001 au 31.12.2003 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1997 au 31.12.2003 Nombre d'enfants célibataires (ou veurs ou divorcés) majeurs sans enfant. Nomp prénom Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Nom, prénom Nom, prénom Nom, prénom Nom prénom Nom prénom Nom prénom		Lieu de naissance
Vous ne viviez pas seul au 1 ^{er} janvier 2022	 majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre) ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre. Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années 	Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2004 au 31.12.2022)
2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité" Votre conjoint remplit ces conditions ou votre conjoint, décédé en 2022, remplissait ces conditions 3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre - Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf: - vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire - Vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions - Vous avez une pension de veuve de guerre D I RATTACHEMENT EN 2022 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2001 au 31.12.2003 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1997 au 31.12.2003 Nombre d'enfants célibataires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité. I Année de naissance. Lieu de naissance. Date de naissance. Date de naissance. Date de naissance. Nom, prénom. Monsieur Madame Monsieur Modame Monsieur Modame Nom, prénom. Date de naissance. Nom Prénom. Nom Prénom. Date de naissance. Nom Prénom. Nom Prénom. Date de nais	_	Année de naissance
Année de naissance		dont opfants titulaires de la carte d'invalidité eu de la CML invalidité
Inclusion (CMI) mention "invalidité"		
décédé en 2022, remplissait ces conditions		Nom et adresse de l'autre parent
3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre - Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf: - vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions		
d'invalidité ou de victime de guerre - Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf: - vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire - Vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions - Vous aètes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions - Vous avez une pension de veuve de guerre - Vous avez une pension de veuve de guerre - Vous detes mariés celibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Nom, prénom		
- Vous êtes agé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire - Vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions	·	
- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions; - ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; - ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire		Lieu de naissance
• ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; • ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire. • Vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions. • Vous avez une pension de veuve de guerre. D I RATTACHEMENT EN 2022 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2001 au 31.12.2003 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1997 au 31.12.2003 Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant. Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants). Nom, prénom. Nom, prénom. Date de naissance. Date de naissance. Lieu de naissance. Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R Année de naissance. Nom, prénom. Nom, prénom. Date de naissance. Date de naissance.	· vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous	
conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant; ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire - Vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions - Vous avez une pension de veuve de guerre D I RATTACHEMENT EN 2022 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2001 au 31.12.2003 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1997 au 31.12.2003 Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants). Nom, prénom Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance. Autres personnes invalides à charge, vivant sous votre toit Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R Année de naissance. Nom, prénom Nom, prénom Nom, prénom Date de naissance.		
- ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire		
supplémentaire		
- Vous êtes mariés ou pacsés: l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions		
D I RATTACHEMENT EN 2022 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2001 au 31.12.2003 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1997 au 31.12.2003 Nombre d'enfants célibataires (ou veuls ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) Monsieur Monsieur Madame Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance.	The state of the s	
D I RATTACHEMENT EN 2022 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2001 au 31.12.2003 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1997 au 31.12.2003 Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant		
Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance.	- Vous avez une pension de veuve de guerre	
Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) Monsieur Monsieur Monsieur Monsieur Nom, prénom Date de naissance. Date de naissance.	D I PATTACHEMENT EN 2022 D'ENFANTS MAIFILES DI MADIÉS des du	1 1 2001 au 31 12 2003 au s'ils sont étudiants pés du 1 1 1007 au 31 12 2002
Monsieur Madame Monsieur Monsieur Modame Nom, prénom Date de naissance.		
Nom, prénom		
Date de naissance		

2042 K AUTO

				e blanche au-dessous
raitements, salaires	DÉCLARANT 1	DÉCLARAN	NT 2 1 ^{RE} PERS. À CI	HARGE 2 ^E PERS. À CHARGE
raitements et salaires	1/1	101	101	101
evenus des salariés des particuliers employeurs	· ·		•	Ť
orrigez si le montant est inexact	1AA	1BA	1CA	1DA
pattement forfaitaire Assistants maternels/familiaux, Journ	alistes . 1GA	1HA	1IA	
eures supplémentaires et jours RTT exonérées				
rrigez si le montant est inexact	1GH	1HH	1IH	1JH
purboires exonérés	1PB	1PC	1PD	
ime de partage de la valeur exonérée	1AD	1BD	1CD	
cas de majoration du seuil d'exonérationevenus des associés et gérants article 62 du CGI	1GD COCHEZ	TIND THE	1LD COCHEZ	1DV COCHEZ
roits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	IGB	IHB	IIB	IJB
utres revenus imposables Chômage, préretraite			10	
rrigez si le montant est inexact	140		1CP	1DP
laires percus par les pon-résidents et salaires de so	uirce			
rangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
utres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
ais réels	1AK	1BK	1CK	1DK
	DÉCLARANT 1			HARGE 2 ^E PERS. À CHARGE
ensions, retraites, rentes			II Z 1"" PERS. A CI	TARGE 2° PERS. A CHARGE
ensions, retraites et rentes rrigez si le montant est inexact	145	185	109	100
ensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT _	1RT	1CT	1DT
ensions en capital des plans d'éparque retraite				
orrigez si le montant est inexact	1AI	1BI	1CI	1DI
ensions d'invalidité				
orrigez si le montant est inexact				
ensions alimentaires perçues		1B0	100	100
ensions perçues par les non-résidents et pensions d	e source			
trangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français utres pensions imposables de source étrangère	1AL	1BL	1CL	1DL
rrigez si le montant est inexact entes perçues par les non-résidents et rentes de sour	ce			
rangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR	1BR	1CR	1DR
I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS Si un mon	tant prérempli est inexact, ra	yez-le et indiquez le mon	tant total exact dans la case blanch	e.
oduits des bons et contrats de capitalisation et d'as				
versements effectués avant le 27.9.2017: • produ	uits soumis au prélèveme	ent libératoire	·····	2DH
	s produits			2CH
produits des versements effectués à compter du 27				
and date to a sold a 2 7 F or				
	s n'excédant pas 150 000€			2VV
	s n'excédant pas 150 000€ es excédant 150 000€			2VV
 produits imposables à 12,8 % correspondant aux primire roduits des bons et contrats de capitalisation et d'as 	s n'excédant pas 150 000 €	8 ans		2VV
• produits imposables à 12,8 % correspondant aux primoduits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: • produ	s n'excédant pas 150000€ es excédant 150000€s usurance-vie de moins de uits soumis au prélèveme	ent libératoire		2VV
• produits imposables à 12,8% correspondant aux prime roduits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: • prodi • autre	s n'excédant pas 150000€ es excédant 150000€ surance-vie de moins de uits soumis au prélèvement es produits	8 ans ent libératoire		2VV
roduits imposables à 12,8 % correspondant aux primario duits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produproduits des versements effectués à compter du 27	s n'excédant pas 150000€ es excédant 150000€ surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits .9.2017	8 ans ent libératoire		2VV
• produits imposables à 12,8 % correspondant aux primoduits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: • produits des versements effectués à compter du 27 exenus des actions et parts Abattement de 40 % si optic	s réxcédant pas 150000€es excédant 150000€surance-vie de moins de uits soumis au prélèvement produits	8 ans ent libératoire	200	2VV
• produits imposables à 12,8 % correspondant aux primiroduits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: • produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40 % si opticividendes imposables des titres non cotés détenus contrattement de 40 % si opticividendes imposables des titres non cotés détenus contrattement de 40 % si opticividendes imposables des titres non cotés détenus contrattement de 40 % si opticividendes imposables des titres non cotés détenus contrattement de 40 % si opticité de 4	s réxcédant pas 150000€ es excédant 150000€ surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM	8 ans ent libératoire	20C 2FU	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primination et d'asseversements effectués avant le 27.9.2017: produits des bons et contrats de capitalisation et d'asseversements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si optice videndes imposables des titres non cotés détenus outres revenus distribués et assimilés.	s n'excédant pas 150000€ es excédant 150000€ surance-vie de moins de uits soumis au prélèvem es produits .9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM	8 ans ent libératoire	2DC 2FU 2TS	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primination et d'asseversements effectués avant le 27.9.2017: produits des bons et contrats de capitalisation et d'asseversements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si optice videndes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés térêts et autres produits de placement à revenu fix	s n'excédant pas 150000€ es excédant 150000€ surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits. .9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM	8 ans ent libératoire	2DC 2FU 2TS 2TR	2VV
produits imposables à 12,8 % correspondant aux priminant du priminant de la produits des bons et contrats de capitalisation et d'asseversements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 devenus des actions et parts Abattement de 40 % si opticité videndes imposables des titres non cotés détenus du tres revenus distribués et assimilés des et autres produits de placement à revenu fixitérêts des prêts participatifs et des minibons	s réxcédant pas 15000€ es excédant 150000€ surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits 9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM	ent libératoire	2DC 2FU 2TS 2TS 2TR	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primoduits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si optic videndes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés	s n'excédant pas 150000€ es excédant 150000€ surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits 19.2017 2010 barème dans le PEA ou le PEA-PM e actions détenues dans le	ent libératoire	2DC 2FU 2TS 2TS 2TR 2TT 2TQ	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primination du la company de la contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si optice videndes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés térêts et autres produits de placement à revenu fix térêts des prêts participatifs et des minibons térêts imposables des obligations remboursables en oduits des plans d'épargne retraite - sortie en capitalisme des versements des contraits des plans d'épargne retraite - sortie en capitalisme des versements des contraits des plans d'épargne retraite - sortie en capitalisme des des des des des contraits des plans d'épargne retraite - sortie en capitalisme des des des des des des contraits des plans d'épargne retraite - sortie en capitalisme des des des des des des des des des de	s n'excédant pas 150000 € es excédant 150000 € surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits9.2017 dans le PEA ou le PEA-PM e actions détenues dans le	8 ans ent libératoire	2DC 2FU 2TS 2TS 2TR 2TT 2TQ 2TZ	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primoduits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si optic videndes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés térêts et autres produits de placement à revenu fix térêts des prêts participatifs et des minibons térêts mosables en oduits des plans d'épargne retraite - sortie en capita evenus déià soumis aux prélèvements sociaux sans evenus déià soumis aux prélèvements sociaux sans	s n'excédant pas 150000 € es excédant 150000 € surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits 19.2017 an barème dans le PEA ou le PEA-PM e actions détenues dans le l. CSG déductible	ent libératoire	20C 2FU 21S 21S 21R 21T 21Q 21Q 21Z	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primito duits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si opticividendes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés des versements effectués et autres produits de placement à revenu fixitérêts et autres produits de placement à revenu fixitérêts des prêts participatifs et des minibons en oduits des plans d'épargne retraite - sortie en capita evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avecutres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec	s riexcédant pas 150000 € ses excédant 150000 € surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits 9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM e actions détenues dans le l. CSG déductible CSG déductible si option x avec CSG déductible	ent libératoire ELE PEA-PME barème	2DC 2FU 2TS 2TR 2TT 2TT 2TQ 2TZ 2CG 2CG 2BH 2DF	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primito duits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si opticividendes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés des versements effectués et autres produits de placement à revenu fixitérêts et autres produits de placement à revenu fixitérêts des prêts participatifs et des minibons en oduits des plans d'épargne retraite - sortie en capita evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avecutres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec	s riexcédant pas 150000 € ses excédant 150000 € surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits 9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM e actions détenues dans le l. CSG déductible CSG déductible si option x avec CSG déductible	ent libératoire ELE PEA-PME barème	2DC 2FU 2TS 2TR 2TT 2TT 2TQ 2TZ 2CG 2CG 2BH 2DF	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primito duits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si opticividendes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés térêts et autres produits de placement à revenu fixitérêts et autres produits de placement à revenu fixitérêts imposables des obligations remboursables en coduits des plans d'épargne retraite - sortie en capita evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avecutres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avecutres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux evenus déjà soumis aux prélèvement de solidaries.	s riexcédant pas 150000 € ses excédant 150000 € surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits 9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM e actions détenues dans le l. CSG déductible CSG déductible si option x avec CSG déductible ité de 7,5 %.	ent libératoire ELE PEA-PME barème	2DC 2FU 2TS 2TR 2TT 2TT 2TQ 2TZ 2CG 2CG 2BH 2DF 2DG	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primito duits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si optic videndes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés térêts et autres produits de placement à revenu fixtérêts des prêts participatifs et des minibons térêts des prêts participatifs et des minibons térêts imposables des obligations remboursables en coduits des plans d'épargne retraite - sortie en capita evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avecutres revenus déjà soumis aux prélèvement de solidarité à evenus soumis au seul prélèvement de solidarité à	s riexcédant pas 150000 € ses excédant 150000 € surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme ses produits 9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM e actions détenues dans le l. CSG déductible CSG déductible si option x avec CSG déductible tité de 7,5 %. soumettre à la CSG et à l	ent libératoire	20C 2FU 2TS 2TS 2TR 2TT 2TQ 2TZ 2CG 2BH 2DF 2DG 2DI	2VV
produits imposables à 12,8% correspondant aux primite du tito de sons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40% si opticividendes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés térêts et autres produits de placement à revenu fixitérêts des prêts participatifs et des minibons térêts des prêts participatifs et des minibons remourts des plans d'épargne retraite - sortie en capita evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avecutres revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité à ais et charges déductibles si antion barème.	s riexcédant pas 150000 € ses excédant 150000 € surance-vie de moins de uits soumis au prélèveme es produits 9.2017 on barème dans le PEA ou le PEA-PM e actions détenues dans le l. CSG déductible CSG déductible si option x avec CSG déductible ité de 7,5 %. soumettre à la CSG et à l	ent libératoire ELE PEA-PME barème a CRDS	2DC 2FU 2TS 2TR 2TT 2TT 2TQ 2TZ 2CG 2CG 2BH 2DF 2DG 2DJ 2CA	2VV
 produits imposables à 7,5 % correspondant aux primes produits imposables à 12,8 % correspondant aux primes produits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des bons et contrats de capitalisation et d'as versements effectués avant le 27.9.2017: produits des versements effectués à compter du 27 evenus des actions et parts Abattement de 40 % si opticividendes imposables des titres non cotés détenus cutres revenus distribués et assimilés stérêts et autres produits de placement à revenu fix stérêts et autres produits de placement à revenu fix stérêts imposables des obligations remboursables en roduits des plans d'épargne retraite - sortie en capital evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans evenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec utres revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité à rais et charges déductibles si option barème de solidarité à rais et charges déductibles si option barème de solidarité à rais et charges déductibles si option barème de solidarité à rais et charges déductibles si option barème de solidarité à rais et charges déductibles si option barème de solidarité à rais et charges déductibles si option barème de solidarité à refeits d'impôt sur valeurs étrangères. 	s riexcédant pas 150000 €	PEA-PME	2DC 2FU 2TS 2TR 2TT 2TQ 2TZ 2TZ 2CG 2BH 2DF 2DG 2DJ 2CA 2AB 2CK	2VV

2042 K AUTO

4 I DEVENUE FONCE	EDS Payant	doc location	oc non marib	lóos						
4 I REVENUS FONCI Micro foncier: recette									4BE	
dont recettes de sou										
Nom du locataire et adres	se									
Régime réel Report du										
Revenus fonciers impo - dont revenus de sou										
Déficit imputable: sur	les revenus f	onciers		4BB			Sur	le revenu global	l 4BC .	
Déficits antérieurs nor Vous ne percevez plus	encore impu	ıtés							4BD	Г
Vous ne percevez plus	de revenus f	onciers er	1 2023	4BN COCHEZ	V	ous souscrivez ur	ne déclaration	n nº 2044 spécia	le 4BZ !	OCHEZ
6 I CHARGES DÉDU	CTIBLES									
CSG déductible connue									6DE	
Pensions alimentaires Autres pensions alime										2 ^E ENFANT
Nom et adresse des béné			TIIII1C015, 05	cendones,y						
pargne retraite						DÉCLARANT 1	D	ÉCLARANT 2		PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nou	veaux plans d	épargne	retraite (PE	R) déductibles du reve	enu global 6NS		6NT _		6NU	
Cotisations PERP, PRÉF Plafond de déduction	ON, COREM, C	GOS et as	similées		6R9		6RT _		6RU	
Corrigez si le montant est	inexact				6PS		6PT		6PU	
ous souhaitez bénéfi	cier du plafon	id de votri	e conjoint.	6QR COCHEZ	Vous é	tes nouvellemer	nt domicilié e	en France en 202	22 6QW	COCHEZ
Cotisations sur les nou	veaux PER dé	duites de	s BIC, BNC	, BA, rémun. art. 62	2 du CGI 609		60T _			
Autres cotisations déd	uites des BIC,	BNC, BA,	remun. ar	t. 62 ou salaires	6QS		6Q1 _		6QU .	
7 I RÉDUCTIONS ET										
Dons versés à des or Dons versés à des org				difficultó (manionum	- 1000 C)				7110	
Dons versés à des org										
ons versés à d'autres	-		général, au	ux associations d'ut	ilité publique, au	x candidats aux	élections		7UF	
Services à la person n Dépenses d'emploi à (t innvast sa	errianz caso 700					7DB	
ous devez détailler en pa									706	
Aides perçues pour l'e						*				
Nombre d'ascendants			-							OCHE7
Vous avez employé di Vous (ou votre conjoint o										
Autres réductions/cr		•	ez-vous au	ı formulaire nº 2042	2 RICI.		D	ÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2
Retenue à la source su	ır les salaires	et pensio	ns déjà pa	yée						
Corrigez si le montant est Acompte de prélèvem	inexact	o dáià na	 vá				8HV _		8IV	
Remboursement de tr										
VOUS AVEZ CHANGÉ	D'ADRESSE	EN 2022	2		DATE DU DÉMÉN	AGEMENT	2	0 2 2		
Adresse au 1 ^{er} janvier 2023	Nº	RUE								
3d 1 Julivici 2023	CODE POSTAL			COMMUNE						
Appartement	N ⁰	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE					NB. PIÈCES
Statut	PROPRIÉTAIRE	LOCATAIRE	COLOCATAIRE	HÉBERGÉ GRATUITEMENT	NOM DU PROPRIÉTAIS	E		NOM DU COLOCATAI	IRE	
VOUS AVEZ CHANGÉ	D'ADRESSE	EN 202	3		DATE DU DÉMÉN	AGEMENT	2	0 2 3		
Adresse actuelle	N ⁰	RUE								
	CODE POSTAL			COMMUNE						
Appartement	N ⁰	ÉTAGE	ESCALIER	BÂTIMENT	RÉSIDENCE					NB. PIÈCES
SIGNATURE DU OU	DES DÉCLAR	ANTS								
À	- I - I - I - I - I	Le								

4 9 YF YH YK YT YU YA